RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
59 - NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	14
• votants	14
• absents	1
• exclus	0

De la commune d' ESTREUX

025 /2023

Séance du 04 septembre 2023 à 20 heures 00

Date de convocation :
22 août 2023

Date d'affichage :
25 août 2023

Objet

CREATION D' UN POSTE D'AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

4.1.1.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. HENNEBERT Maurice

Étaient présents :

Mrs HENNEBERT,MORELLE, CARE, DEGROOTE, DELATTRE, DZIK, MARCAILLE, MIELCZAREK

Mmes THEOLAT, DEGARDIN, DI MUZIO, HEGO, MARATIER, VALOIS

Absent Excusé :
M. Michel GEORGES

Secrétaire de séance :

Mme DEGARDIN Anne-Clary

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions du décret n° 2009 - 1442 du 25 Novembre 2009, relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi selon l'arrêté préfectoral fixant le montant des aides de l' Etat.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux.

Puis il propose la création d'un poste d'Assistante auprès des enfants dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion à raison de 30h / Semaine à compter du 1er Septembre 2023 au 31 Août 2024 (Durée : 1 an)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste d' Assistante auprès des enfants dans le cadre du dispositif "Contrat Unique d'Insertion" Contrat d'accompagnement dans l' emploi,

- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, après renouvellement de la convention,

- Précise que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine

- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimal du SMIC horaire en vigueur

- Autorise Monsieur Le Maire, Monsieur Maurice HENNEBERT, à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi, pour ce recrutement ou en cas d'empêchement, Madame Josée THEOLAT, 1ère Adjointe, à signer le contrat à intervenir et tous documents s'y rapportant.

ADOPTE A l' UNANIMITE POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à ESTREUX, le 05 septembre 2023

Le Maire

Le MAIRE
Maurice HENNEBERT